

Table ronde

Les nouvelles organisations de l'enseignement et de la recherche

Animée par Pierre Lescanne

Par Annie Geniet

Participants

Serge Dulucq : CNRS
Eric Grégoire : DSPT 9
Daniel Herman : CNU
Jean-Pierre Verjus : INRIA

La table ronde commence par l'intervention successive de chacun des participants.

Serge Dulucq – Serge Dulucq est chargé de mission au département ST2I du CNRS, pour l'informatique. Il représente ici Véronique Donzeau-Gouge. Il commence par souligner qu'il est à ses yeux indispensable que Specif prenne de l'importance au niveau national. Pour cela, il pense nécessaire un travail de lobbying auprès des enseignants chercheurs et des chercheurs pour les convaincre qu'il est impératif de disposer d'une association qui soit réellement représentative de la communauté, afin de pouvoir interpellier les tutelles (ministère, CNRS, INRIA). Specif doit être une force de discussion auprès des décideurs. Et en particulier, Specif doit pouvoir être à même de défendre la place de l'informatique au CNRS. Serge Dulucq note que pour l'heure, l'informatique semble rester une des priorités affichées du département ST2I. Il revient ensuite sur l'organisation du CNRS, qui apparaît comme complexe. Le département ST2I comporte à ce jour 4 sections. Pierre Guillon en assure la direction scientifique, et Véronique Donzeau-Gouge en est directrice scientifique adjointe. La section 7 compte 4 chargés de missions : 2 en informatique, 1 en automatique et 1 en traitement du signal. Le paysage de cette section est lui aussi relativement complexe. Elle regroupe 493 chercheurs, dont 445 sont en poste dans l'un des 67 laboratoires labellisés par le CNRS (il y a 2 unités propres, 55 unités mixtes et 10 FRE). Cependant, il est à noter que 80% des effectifs sont en fait regroupés dans les 30 plus grosses structures. Il y a ensuite 10 UMR possédant chacune 0 ou 1 chercheur, et les FRE comportent au maximum un chercheur. Ceci illustre bien le fait que la labellisation n'est pas une promesse de moyens. Le label qualité et la distribution des ressources restent deux choses bien distinctes.

On peut dénombrer un certain nombre de sites, dotés d'un nombre raisonnable de chercheurs. Toulouse, Paris centre, Paris Sud, Grenoble sont bien implantés. Montpellier, Nantes et Bordeaux sont en émergence. A Rennes, Nancy et Nice, le CNRS n'est pas en position de pilotage (le pilotage étant assuré par l'INRIA), et enfin, on peut noter qu'à Lille, Marseille et Strasbourg, le CNRS est peu présent. Un travail de clarification de ce paysage a été engagé. En particulier, lors des concours de recrutement, des laboratoires et des sites seront privilégiés.

Jean-Pierre Verjus – Jean-Pierre Verjus commence par souligner que L'INRIA entend soutenir Specif, qu'il s'agisse de l'association en elle-même, des manifestations qu'elle organise, ou du prix de thèse. Pour cela, L'INRIA sera systématiquement présente lors des manifestations organisées par Specif. Jean-Pierre Verjus souligne que l'INRIA comporte davantage d'enseignants-chercheurs que de chercheurs titulaires ce qui renforce les liens avec Specif. Actuellement, une quarantaine d'universités sont partenaires de l'INRIA, dont 15

entretiennent des relations privilégiées. La position de l'INRIA devrait se voir renforcée dans les années à venir, le contrat quadriennal signé avec l'état prévoyant une augmentation de 50% des effectifs de l'établissement. Une priorité forte (la moitié des postes créés) sera donnée aux trois nouveaux sites : Lille, Bordeaux et Saclay. L'autre moitié des postes servira essentiellement à assurer l'évolution des sites de Nancy et Lyon, et à ressourcer les 3 plus anciens sites : Rocquencourt, Rennes et Sofia.

Le nouveau plan stratégique (pour 2008 - 2011) est actuellement en structuration, après consultation de l'ensemble des chercheurs émergeant à l'INRIA. 6 thèmes se dégagent :

- Calculer (algorithmique, programmation..) pour la vie, la médecine et l'environnement. Ce thème concerne actuellement 17% des activités de l'INRIA, et devrait atteindre 20%.
- Calculer et communiquer partout (l'avenir d'internet)
- Simuler, visualiser et interagir avec le monde.
- Données, connaissances et modèles
- Garantir la sécurité, la fiabilité du logiciel
- Systèmes et logiciels embarqués

Eric Grégoire – Eric Grégoire présente la restructuration de l'administration centrale du Ministère Délégué à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur effectuée au printemps 2006. Les départements de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) ont été créés. La MSTP reste présente. Il s'agit d'une instance d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche. La DSPT 9 a en charge 95 équipes d'accueil et indirectement 100 équipes labellisées CNRS ainsi que 6 équipes labellisées INRIA. Cela représente environ 5700 enseignants chercheurs, dont plus de la moitié sont des informaticiens. La MSTP a actuellement pour mission la mise en place de la préconfiguration de la section 2 de l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), dont la création a été entérinée par un décret de novembre 2006. La nomination de son président devrait intervenir sous peu. Elle comporte trois sections. La première gère l'évaluation des établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Cette section a également en charge l'harmonisation des procédures d'évaluation des personnes. La seconde section s'occupe de l'évaluation des structures de recherche des universités, des organismes de recherche et des CHU. Enfin, la troisième section a pour mission l'évaluation des formations et des diplômes (écoles doctorales, masters, licences). Eric Grégoire présente un peu plus en détail la seconde section. Elle est structurée en départements, dont un STIC. Une banque de données d'experts va être créée. Elle regroupera 3500 personnes, dont 15% d'étrangers, nommés pour 4 ans. Il a été décidé de généraliser aux équipes d'accueil les comités de visite. Ces visites seront effectuées par des équipes de 6 experts, et les synthèses des évaluations seront publiées. Eric Grégoire insiste sur le fait qu'il s'agit ici d'une instance d'évaluation scientifique, totalement découplée des instances politiques et décisionnelles.

Daniel Herman – Daniel Herman commence par citer une phrase souvent entendue et qu'il réfute catégoriquement : « le CNU est l'instance d'évaluation des personnels enseignants chercheurs ». Premièrement, les promotions, qui sont fondées sur l'évaluation du dossier des candidats, sont délivrées pour moitié par les établissements. Donc le CNU ne saurait être « L » instance d'évaluation, elle partage ce rôle. Ensuite, le CNU ne voit pas passer les dossiers de tous les enseignants chercheurs, loin s'en faut. Les promotions (Hors classe et classe exceptionnelle) ne concernent que 6% des maîtres de conférences et 30% des professeurs ! De la même façon, le CNU n'est responsable de l'affectation que de 22% des CRCT (congrés pour recherche et conversion thématique).

Daniel Herman rappelle ensuite que le CNU est une commission élective: 2/3 des membres sont élus, pour un mandat de 4 ans. C'est une instance qui se situe entre le ministère et les enseignants chercheurs. Son rôle n'est en aucun cas de mettre en place des stratégies (et il n'a aucun contact avec les instances stratégiques), il s'agit seulement d'un rôle d'évaluation des dossiers qui lui sont soumis. La charge de travail d'un membre du CNU peut être estimée à un mois à un mois et demi à temps plein. Le CNU a en charge les qualifications (900 dossiers de maîtres de conférences et 180 de professeurs pour la campagne 2007), 50% des promotions et 22% des CRCT. Daniel Herman souligne la très bonne vitalité de la communauté des enseignants chercheurs de 27^{ème} section. Par ailleurs, il insiste sur le fait que le CNU s'intervient en rien en ce qui concerne l'attribution des PEDR. Et il termine en indiquant qu'une des évolutions prévisible des missions du CNU proviendra de ce qu'il lui sera demandé également de participer aux constitutions des listes d'experts.

La table ronde s'est ensuite poursuivie par quelques échanges avec les participants.

Eric Grégoire a tout d'abord rappelé qu'au niveau des dossiers de membres d'une même section CNU, le nombre de PEDR attribuées est à très peu de choses près proportionnel au niveau de demandes, il faut donc déposer un grand nombre de dossiers. Il a ensuite précisé que dans les dispositifs mis en place au niveau de l'AERES, il est prévu que le CNU soit associé aux comités de visite.

Le problème de la visibilité et de l'attractivité de la France pour les étudiants et les chercheurs étrangers est ensuite abordé. Serges Dulucq précise que plus de 30% des chercheurs CNRS ont effectué leur doctorat à l'étranger. Par ailleurs, 37% des doctorants sont des étrangers. Enfin, les allocations de thèse sont attribuées préférentiellement aux étudiants pouvant justifier d'une certaine mobilité. Mais il faut noter que les mécanismes de qualification allongent sensiblement la procédure de recrutement des enseignants chercheurs, ce qui est un frein au recrutement de candidats étrangers. Enfin, par ailleurs, on ne peut que déplorer le rôle relativement négatif du LMD qui a dégradé fortement la lisibilité des formations, et introduit une disparité qui ne peut que laisser perplexe. Les noms de domaines, de mentions etc.. des masters ne sont absolument pas harmonisés, les présentations en sont très diverses.

La discussion se poursuit sur les recrutements CNRS. Il est demandé s'il ne serait pas possible (et pertinent) de publier des postes avec affectation, comme c'est le cas pour les postes d'enseignants chercheurs. Si techniquement une telle démarche est possible, elle n'est pas souhaitée par le CNRS, qui trouve ce procédé trop rigide. Le comité national préfère recruter les meilleurs candidats, et gérer ensuite leur affectation sur les laboratoires prioritaires. Il est à noter que la liste des laboratoires prioritaires ne figurait pas cette année dans l'arrêté de publication des postes, pour des questions de temps, mais qu'elle devrait apparaître les années à venir. La question d'un éventuel redéploiement entre les différentes sections est également posée. Cela s'est déjà fait, et est donc envisageable, cela étant, il n'est pas évident, tant au niveau du CNRS qu'au niveau des universités, que ce redéploiement se fasse au bénéfice de l'informatique. En effet, le temps où d'autres disciplines (telles que la physique) enregistraient des départs massifs à la retraite est révolu, et parallèlement, les départs à la retraite vont s'intensifier en informatique dans les années à venir. Enfin, il est précisé que l'INRIA et le CNRS s'accordent pour mener des politiques cohérentes. Il existe de ce fait un comité mixte assurant la coordination des politiques des deux établissements.